

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung
Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter
Band: 5 (1927)
Heft: 2

Artikel: L'activité du Comité cantonal vaudois "Pour la vieillesse"
Autor: Narbel, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-722074>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vegliardo d'oltre novant'anni e fra le due età, tutte le età sono presenti

* * *

La Vallemaggia va lentamente e fatalmente spopolandosi; ma stanno l'amore al lavoro e l'attaccamento alle antiche tradizioni in tutti coloro che vi restano.

Il popolo di Vallemaggia è un popolo economico, onesto, probo e lavoratore. I frazionatissimi terreni sono tutti coltivati e danno quanto di più utile può dare la terra: patate, legumi e fieno.

Gli alpi, raramente dai verdi pianori e dai vasti pendii, ma più sovente diruti ed aspri, su in alto fra i 2500 e i 1500 metri sono sfruttati da valorosi e vecchi alpigiani.

E poi in alto e al piano a rendere più gaia la casa troviamo o la vigna o il fico: o il pesco o il susino. E dappertutto, ornano la campagna che le valanghe, le frane, il fiume hanno rispettato, pomi meli e ciliegi

Gli antichi abeti, i castagni dalla più grande età restano ad affrontare insieme con la gente il crudo, rigido e pericoloso inverno

Cevio, 15 maggio 1927.

Dr. V. Bernasconi.

L'activité du Comité cantonal vaudois „Pour la Vieillesse“.

Rapport présenté à l'Assemblée générale le jeudi 10 mars 1927
par le président, H. Narbel, pasteur à Vevey.

Au cours de l'an dernier le Comité provisoire vaudois, représentant, dans notre Canton, la Fondation suisse „Pour la Vieillesse“ est devenu Comité stable et définitif. Stable et définitif, non en ce qui concerne ses membres et adhérents, cela va sans dire, mais en tant que représentant l'œuvre suisse en faveur des vieillards. Nous sommes appelés à vous rendre compte, aujourd'hui, de notre activité. Si ce rapport peut être à la mesure des succès remportés, vous n'aurez pas de longueurs à craindre.

En effet, dans notre Canton, notre œuvre se heurte à des obstacles qui, pour n'être pas insurmontables, sont de taille respectable. D'une part, nous possédons ce que la plupart des autres cantons ignorent, l'Institution cantonale en faveur des Incurables et des vieillards infirmes. Et certes chacun sait la valeur de cette organisation et les services rendus par elle. Dès lors on nous dit: A quoi bon une œuvre nouvelle? D'autre part, il y a, dans notre pays, de nombreux Asiles de vieillards, et du côté de ceux qui s'en occupent, nous rencontrons parfois une certaine opposition irraisonnée, mais qui n'en est pas moins forte pour cela. On semble craindre une concurrence qui est loin de notre pensée. Au contraire il devrait y avoir, en ce domaine, collaboration. Enfin la votation de la Loi sur les assurances vieillesse a eu pour résultat certain de refroidir le zèle de ceux qui, sans cette lointaine perspective, nous apporteraient certainement leur appui efficace.

Qu'il nous soit permis de réfuter très brièvement ces objections. En ce qui concerne les Incurables, on sait que les pensions mensuelles servies ne dépassent généralement pas frs. 20 par mois. On avouera que cette modeste somme, si utile qu'elle puisse être, est loin de pouvoir suffire aux besoins même très limités, des vieillards. Et puis, nous avons dans notre Canton, nombre de vieillards qui ne sont point vaudois et qui ne peuvent, par conséquent, être admis à la pension. Et les secours qui peuvent leur être éventuellement servis par leur Commune d'origine, sont dans la plupart des cas, notoirement insuffisants. Nous sommes là, pour apporter un complément indispensable et à soulager cette misère au soir de l'existence de tant de vieux.

Pour réduire à néant l'opposition des Asiles de vieillards, il suffira de rappeler simplement que notre Oeuvre a versé frs. 15,000.—, pour la création de l'Asile des vieillards du Gros de Vaud. Il y a eu répartition également à d'autres Asiles.

Enfin, en ce qui concerne l'Assurance-vieillesse, Monsieur le Conseiller fédéral Motta, président de la Fondation suisse „Pour la Vieillesse“, affirmait qu'étant donné la situation financière actuelle de la Confédération, il fallait compter un minimum de 10 ans, au moins, avant qu'elle puisse jouer et que la pension annuelle prévue de frs. 400.—, ne pourrait très probablement pas dépasser le montant de frs. 200.—, si même il peut l'atteindre. Il y aura donc, largement, la place encore, pour une œuvre telle que la nôtre. Il y a, sur ce point, d'ailleurs des illusions nombreuses à faire disparaître. Nombre de vieillards se représentent que les Assurances-vieillesse sont choses établies et réclament auprès de nous „leur pension“ à laquelle, pensent-ils, ils ont droit. Nous recevons constamment des lettres dans le genre de celle que nous citons; la voilà. Elle date de quelques jours.

„Monsieur,

J'ai l'honneur de vous dire que je viens de recevoir une lettre de Berne, de l'Office suisse des Assurances sociales, pour m'adresser à Monsieur le Président du Comité Cantonal „Pour la vieillesse“, pour un secours d'urgence, de tant par mois. Ceci à la suite de la votation fédérale du 6 décembre. Comme elle est, en partie en vigueur.

Veillez voir, immédiatement pour moi âgé de soixante ans. Ne pouvant plus aller sur les chantiers des entreprises privées, comme manoeuvre, car la place aujourd'hui est essentiellement pour les jeunes. Dans les chantiers d'hiver de la Commune, c'est, chacun son tour à travailler une quinzaine et après rester un mois sans revenir. C'est à ne plus du tout pouvoir y tenir. etc.

Pauvre vieux. Il y a quelque chose de touchant dans ce ton péremptoire et quelle illusion qui doit tomber! La perspective, lointaine encore, du temps où la manne fédérale tombera dans l'escarcelle de nos vieillards, ne saurait être une raison de ralentir une activité indispensable.

Ceci dit, qu'a été la nôtre? Nous l'avons laissé entendre tout à l'heure: extrêmement modeste. Modeste, non par manque de bonne volonté ou d'entrain, vous voudrez bien le croire, mais faute d'argent. La distance entre ce qui est et ce qui devrait être, est immense. Ce qui

devrait être. Nous devrions pouvoir répondre, immédiatement, en effet, comme le désirerait le pauvre vieux de tout à l'heure, à toute demande de secours qui se justifie. Or c'est, pour nous, une impossibilité. Nous devrions pouvoir non pas remplacer les secours d'Etat ou de Commune, mais les parfaire. Nouvelle impossibilité, faute de fonds. Nous devrions pouvoir servir des pensions régulières à des vieillards particulièrement mal partagés. Impossibilité encore et toujours, pour les mêmes raisons que ci-dessus.

C e q u i e s t : C'est l'allocation d'une somme trop modique à de trop rares occasions dans des cas de besoins particulièrement pressants et c'est aux environs de Noël, une modeste allocation allant de 25 à 40 frs., à des vieillards signalés à notre attention par MM. les Pasteurs et Messieurs les Curés. Plusieurs de nos collègues nous ont accusé réception de nos envois, de touchante façon, en nous disant combien cette obole est la bienvenue dans tant de foyers de vieillards. En 1926 nous avons accordé ces dons à 94 vieillards. 75 étaient Vaudois, 19 Confédérés. Comme âge, ils se répartissent comme suit: 17 de 65 à 69 ans; 47 de 70 à 79 ans; 29 de 80 à 89 ans; 1 de plus de 90 ans. Ceci, pour un total de frs. 3400.—. Ainsi que vous le dira notre rapport de Caisse, nous ne pouvions faire plus et c'est grand dommage.

Que faire pour arriver à créer un fonds qui nous permette d'aller de l'avant, avec courage et confiance? Votre Bureau, à diverses occasions s'est préoccupé de cette question essentielle. Nous avons bénéficié de la générosité de Monsieur Gaillard, maître de dessin aux Ecoles primaires de Lausanne, qui a organisé une exposition de peinture au Musée Arlaud, l'automne dernier et qui a bien voulu nous remettre la moitié du bénéfice en faveur de notre Association. Nous avons envoyé une circulaire accompagnée d'un chèque aux Conseils de paroisse du canton, aux Municipalités, à Messieurs les médecins, dentistes, pharmaciens et notaires, ainsi qu'aux Banques. Plu-

sieurs ont répondu généreusement à notre appel. Nous comptons prolonger cet appel au cours de cette année, en nous adressant à des représentants d'autres professions. Nous sollicitons surtout des contributions régulières afin de pouvoir asseoir notre budget sur une base solide. Deux ou trois personnes nous ont accordé leur concours pour des conférences publiques et nous espérons de cet effort, un heureux résultat.

Mais il est d'autres moyens qu'il faudra envisager. Faudrait-il demander l'autorisation d'une collecte annuelle dans le Canton? Pourrions nous essayer d'obtenir la collaboration du Secrétariat de la protection de l'enfance afin d'associer, dans un commun effort nos deux œuvres en faveur des jeunes et des vieux? Cela nous paraîtrait indiqué. En cas de réponse négative faut-il envisager l'institution d'une journée „Pour la Vieillesse“. Vous nous direz ce que vous pensez de ces suggestions, et vous voudrez bien nous donner toute proposition qui nous permettrait d'intéresser le pays entier à notre Association. Car c'est cela, avant tout, que nous devons viser. On nous a suggéré l'idée de publier un appel, au début de Décembre, en faveur de dons de Nouvel-An, en faveur des vieillards et l'auteur de cette proposition s'est, par avance, inscrit pour la somme de frs. 50 au cas où sa proposition serait acceptée.

En tout état de cause, il nous faut trouver des ressources nouvelles et abondantes si nous ne voulons pas piétiner sur place.

Nos comptes démontrent une diminution de fortune, en 1926, de frs. 2472.80. Notre capital, au 31 décembre 1926 est de frs. 2,165.23.

Le Bureau s'est réuni à plusieurs reprises, pour examiner les affaires courantes. Vous l'approuverez certainement en une démarche qu'il a faite auprès de Monsieur le Conseiller d'Etat Fazan, pour le prier de bien vouloir accepter la présidence d'honneur de notre association vau-doise et vous vous réjouirez d'une joie égale à la nôtre en

apprenant que Monsieur Fazan a répondu favorablement à notre demande. Nous l'en remercions très vivement et savons que nous pouvons compter sur son bienveillant appui et sur son vivant intérêt pour notre cause.

Nous vous avons promis un rapport bref et nous tiendrons notre promesse. Il n'y a pas lieu d'allonger d'autant plus que notre ordre du jour comporte la lecture, éventuellement la discussion et l'acceptation des statuts que nous vous présenterons tout à l'heure.

Qu'il nous soit permis, simplement, en terminant, de comparer ce que nous avons été en état de faire, beaucoup trop modestement, avec ce qui se fait ailleurs. En 1925, tandis que Vaud assiste 180 vieillards, par une somme de frs. 8,585.—, Berne s'occupe de 329 vieillards, par frs. 30,557.50, Genève de 498, par frs. 65,700.—, St-Gall de 1707, par frs. 181,945.15 et Zurich de 2151, par frs. 370,105.95. Ces chiffres se passent de commentaires, mais nous seront une raison d'intensifier notre effort dans la proportion qui s'impose.

Votre secrétaire et votre président ont pris part à l'Assemblée générale de la Fondation suisse „Pour la Vieillesse“ à Berne, le 28 octobre dernier. Ils souhaitent que ceux qui représenteront notre association à l'assemblée générale de cette année, puissent se sentir les représentants d'une section prospère, vivante et active, de la grande œuvre de secours qu'est „Pro Senectute“.

Tätigkeit der Kantonalkomitees im Jahre 1926.

Nach der eindrucksvollen Kundgebung von Volk und Ständen in der Abstimmung vom 6. Dezember 1925 sind die Kantonalkomitees der Stiftung „Für das Alter“ im Jahre 1926 mit frischem Mute an die Arbeit gegangen. Allerdings wird ihre Aufgabe, die bedürftigen Greise und Greisinnen bis zum Inkrafttreten der eidgenössischen Altersversicherung durch bescheidene Unterstützungen vor der größten Not zu bewahren,